

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille vingt,

le 3 novembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Corail du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
28 OCTOBRE 2020

DATE d'AFFICHAGE
6 NOVEMBRE 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 31
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BUESSLER-MUELA, - Jean-Paul DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - M. Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Régine ROSSET.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

M. Jean-Paul DANIEL donne pouvoir à M. Bruno HUBERT

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Mireille LUCAS a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°127-2020 – ADMINISTRATION GENERALE – CONSTITUTION ET ADHESION AU GROUPEMENT
D'INTERET ECONOMIQUE « SUP-PORTS 56 »**

M. Jean-Marie LABESSE, Vice-président en charge du Tourisme rappelle que la Société Publique Locale (SPL) dénommée Compagnie des Ports du Morbihan est gestionnaire, par convention, des haltes nautiques de la Ville Aubin à Nivillac et du Port de Cran à Saint-Dolay.

Cette SPL, dont la Communauté de Communes est actionnaire, assure aujourd'hui la gestion de 16 ports de plaisance du Morbihan pour une capacité d'accueil totale de 11 000 places ainsi que trois sites culturels. Le chiffre d'affaires annuel s'élève à environ 26 M€. Pour soutenir le développement de l'activité portuaire, notamment en matière de transformation numérique, le Département du Morbihan a créé en 2019 la Société d'Economie Mixte « ATOUT PORTS ».

Afin de mutualiser et rationaliser les moyens de ces deux entreprises publiques locales, il est envisagé la création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) dénommé « SUP-PORTS 56 » entre la Compagnie des Ports du Morbihan et la SEM « ATOUT PORTS », conformément aux statuts annexés.

La mutualisation de fonctions et de moyens ainsi que la faculté d'effectuer des prestations réciproques, permettront d'offrir de nouvelles possibilités pour faciliter la réussite des projets de la Compagnie des Ports du Morbihan. Le GIE fonctionne seulement dans l'intérêt de ses membres, il n'a pas pour objectif de faire des bénéfices pour lui-même.

Envoyé en préfecture le 05/11/2020

Reçu en préfecture le 05/11/2020

Affiché le

ID : 056-200027027-20201105-DELIB_127_2020-DE

Au titre de l'engagement communautaire au sein de l'actionnariat de la ~~Compagnie des Ports du~~ Morbihan et au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution du Groupement d'Intérêt Economique « SUP-PORTS 56 »,
- **ADHERE** à ce Groupement d'Intérêt Economique.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 05/11/2020
Le Président,

